

DELIBERATION N° 87/10-02 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE LUDRES

*Monsieur le Maire* donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de Madame BLAISE, Principal du Collège de LUDRES, en date du 30 Septembre 1987, qui demande la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège de LUDRES.

*Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner un représentant au Conseil d'Administration du Collège de LUDRES*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- de désigner Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires, pour le représenter au Conseil d'Administration du Collège de LUDRES.*